

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous  
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu  
le **jeudi 26 avril 2018 à 20 heures**, à la Maison communale

**Objet:**

~

**CONVOCATION du  
CONSEIL COMMUNAL**

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29.03.2018
2. Assemblée générale secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE le 17 mai 2018 – Approbation des points portés à l'ordre du jour et des propositions y afférentes.
3. Compte 2017 - Bibliothèque Florenville – Approbation
4. Subside 2018 – Bibliothèque Florenville – Octroi
5. Subsidés 2017 et 2018 – Carnaval de Florenville – Octroi
6. Compte 2017 – Fabrique d'église de Florenville – Approbation
7. Compte 2017 – Fabrique d'église de Fontenoille – Approbation
8. Fixation de la dotation 2018 – zone de police de gaume – Approbation
9. Acquisition d'une pelle sur pneus compacte – Décision
10. Massif forestier de la Semois et de la Houille – désignation maître d'ouvrage
11. **communication :**  
A la demande de Mme Deom, Conseillère communale  
Haie vive – Cimetière de Florenville

Par le Collège,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

R. Struelens

S. Théodore

